



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/978

Le 12 avril 2021

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: **Réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques), réunion électronique, 2 juillet 2021**

1 Introduction

J'ai l'honneur de vous informer, par la présente Circulaire administrative, qu'en raison de la persistance des circonstances exceptionnelles dues à la flambée de la maladie à coronavirus ([COVID-19](#)), la réunion de la Commission d'études 3 sera organisée de manière entièrement électronique (réunion virtuelle/participation à distance uniquement) aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous, après les réunions virtuelles des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M (voir la Lettre circulaire [3/LCCE/44](#)). Les dispositions pour la réunion ont été prises en accord avec l'équipe de direction de la Commission d'études 3. La séance d'ouverture de la réunion de la Commission d'études 3 devrait se tenir à partir de 13 heures (heure de Genève).

Groupe	Date de la réunion	Date limite de soumission des contributions 16 heures UTC	Séance d'ouverture (heure de Genève)
Commission d'études 3	Vendredi 2 juillet 2021	Vendredi 25 juin 2021	Vendredi 2 juillet 2021 à 13 heures

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 est reproduit dans l'Annexe 1. Le statut des textes attribués à la Commission d'études 3 se trouve à l'adresse suivante:

<https://www.itu.int/md/R19-SG03-C-0001/fr>

Étant donné que la Constitution et la Convention de l'UIT ne prévoient pas la possibilité de participer à distance aux réunions statutaires (voir la Résolution [167](#) (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT) en cas de force majeure, dans la situation liée au COVID-19, **il est demandé aux États Membres de faire part, avant le 4 juin 2021, de toute objection à l'organisation de la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-R de manière virtuelle avec participation à distance uniquement.** En cas d'objection, la réunion de la Commission d'études 3 devra être reportée à une autre date ultérieure à laquelle pourra se tenir une réunion présentielle.

Il est également demandé aux États Membres de présenter, avant le 4 juin 2021, leurs objections éventuelles concernant la proposition visant à organiser exceptionnellement la réunion virtuelle de la Commission d'études 3 en anglais uniquement. Cette mesure faciliterait grandement le déroulement de la réunion, étant donné que la conduite d'une réunion virtuelle dans les six langues officielles de l'Union soulève des difficultés techniques et de procédure considérables qui auraient pour effet de prolonger la réunion, dont l'horaire prévu est réduit par rapport à l'horaire des réunions présentielles habituelles.

Les résultats des deux consultations ci-dessus seront communiqués dans une Lettre circulaire qui sera publiée fin juin 2021. S'il ressort des résultats de la consultation que l'organisation de la réunion de la Commission d'étude 3 de manière virtuelle est approuvée, les informations fournies dans les sections suivantes seront alors pertinentes.

Il est prévu que la réunion se tienne de **13 h 00 à 16 h 00, heure de Genève**. Cet horaire a été choisi pour permettre la participation de délégués se trouvant dans des pays avec différents fuseaux horaires. D'autres informations utiles seront publiées sur le site web de la Commission d'études, ainsi que dans des documents administratifs et d'information.

2.1 Adoption de projets de Recommandations lors de la réunion de la Commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8.

2.2 Adoption de projets de Recommandations par une Commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8)

La procédure décrite au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8 concerne les projets de Recommandations nouvelles ou révisées qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandations nouvelles ou révisées, établis au cours des réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous), s'il n'y a pas d'objection concernant cette approche de la part d'un État Membre participant à la réunion et si la Recommandation n'est pas incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.

Conformément au § A1.3.1.13 de la Résolution UIT-R 1-8, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandations pourraient être établis.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8 (voir le § 2.2 ci-dessus).

3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 3 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-8.

Les contributions dont la traduction n'est pas demandée* (y compris les révisions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-8, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne pourront pas être examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

rsg3@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 3 dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg3/ch>

4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

<http://www.itu.int/md/R19-SG03.AR-C/fr>

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R19-SG03-C/fr>, dans un délai de trois jours ouvrables.

Conformément à la Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, **la réunion de la Commission d'études se déroulera sans document papier.**

5 Diffusion sur le web

Afin de pouvoir suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](#) de l'UIT est nécessaire pour pouvoir avoir accès à la diffusion sur le web.

6 Participation à distance

L'inscription à cette manifestation est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. **À partir de mai 2019, le Bureau des radiocommunications a mis en place une nouvelle plate-forme d'inscription aux manifestations, sur laquelle les participants doivent dans un premier temps remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés.** Un compte TIES de l'UIT est nécessaire pour que les participants puissent soumettre leurs demandes d'inscription et pour que les coordonnateurs désignés approuvent ces demandes.

* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient parvenir au moins trois mois avant la réunion.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce nouveau système d'inscription aux manifestations, etc., à l'adresse suivante:

www.itu.int/en/ITU-R/information/events

7 Connexion aux séances de la réunion virtuelle

L'accès aux séances de la réunion virtuelle est limité aux seuls participants inscrits à la manifestation. Les délégués doivent accéder aux séances de la réunion de la Commission d'études 3 depuis la page web des manifestations virtuelles à accès limité:

<https://www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx>

Il sera possible de se connecter aux séances de la réunion virtuelle 30 minutes avant l'heure de début de chaque séance.

Aucune session de test spécifique ne sera organisée avant la réunion virtuelle. Toutefois, les délégués souhaitant résoudre des problèmes de connectivité liés à la participation à distance pourront le faire pendant la période de 30 minutes qui précédera le début de la première séance de la journée. Il est vivement recommandé de vérifier la connexion, en particulier pour les délégués qui ont l'intention de participer activement aux débats.

Étant donné que toutes les réunions se tiendront de manière virtuelle, il n'y a pas lieu d'adresser au Bureau une demande de participation à distance.

Pour toute question relative à la présente Circulaire administrative, veuillez contacter M. David Botha, Conseiller de la Commission d'études 3, à l'adresse david.botha@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexes: 2

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications

(Réunion électronique, 2 juillet 2021)

- 1** Remarques liminaires
 - 1.1** Directeur du BR
 - 1.2** Présidente
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Examen des documents des Groupes de travail
 - 3.1** Groupe de travail 3J
 - 3.2** Groupe de travail 3K
 - 3.3** Groupe de travail 3L
 - 3.4** Groupe de travail 3M
- 4** Examen d'autres contributions (s'il y a lieu)
- 5** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
 - 5.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-8, § A2.6.2.2.2, A2.6.2.2.3 et A2.6.2.4)
 - Décision sur l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
- 6** Examen des modifications d'ordre rédactionnel concernant certaines Recommandations (voir la Résolution UIT-R 1-8, § A2.6.2.5)
- 7** Examen des Rapports nouveaux ou révisés
- 8** Examen des Questions nouvelles ou révisées
- 9** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions
- 10** Examen d'autres contributions
- 11** Statut des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions
- 12** Liaison avec d'autres commissions d'études ou organisations internationales
- 13** Calendrier des réunions
- 14** Divers

C. WILSON
Présidente de la Commission d'études 3
des radiocommunications

Annexe 2

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M tenues avant la réunion de la Commission d'études 3 et pour lesquels des projets de Recommandations pourraient être établis¹

Groupe de travail 3J

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision des Recommandations UIT-R P.676-12 et UIT-R P.836-6 – Voir l'Annexe 2 du Document [3J/61](#)

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.835-6 – Atmosphères normalisées de référence – Voir l'Annexe 3 du Document [3J/61](#)

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.840-8 – Voir l'Annexe 7 du Document [3J/61](#)

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2040-1 – Effets des matériaux de construction et des structures des bâtiments sur la propagation des ondes radioélectriques aux fréquences supérieures à 100 MHz environ – Voir l'Annexe 11 du Document [3J/61](#)

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1407-7 – Voir l'Annexe 12 du Document [3J/61](#)

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.527.5 – Propriétés électriques de la surface de la Terre – Voir l'Annexe 13 du Document [3J/61](#)

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R P.[Bistatic Scatter] – Préviation du coefficient de diffusion bistatique à la surface de la Terre – Voir l'Annexe 15 du Document [3J/61](#)

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2108-0 – Préviation de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles – Section 3.2: Modèle statistique de l'affaiblissement dû à un groupe d'obstacles pour des trajets de Terre – Voir l'Annexe 18 du Document [3J/61](#)

Groupe de travail 3K

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1812-5 – Méthode de préviation de la propagation fondée sur le trajet pour les services de Terre point à zone dans les bandes des ondes métriques et décimétriques – Voir l'Annexe 1 du Document [3K/63](#)

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1546-6 – Méthode de préviation de la propagation point à zone pour les services de Terre entre 30 MHz et 4 000 MHz – Voir l'Annexe 3 du Document [3K/63](#)

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.528-4 – Méthode de préviation de la propagation dans les bandes d'ondes métriques, décimétriques et centimétriques pour le service mobile aéronautique et le service de radionavigation aéronautique – Voir l'Annexe 5 du Document [3K/63](#)

¹ Veuillez noter qu'au moment de l'élaboration de la présente Circulaire administrative, les dernières versions des rapports des Présidents des Groupes de travail 3J, 3K et 3M de l'UIT-R n'étaient pas disponibles. Pour obtenir les dernières versions de ces rapports et de leurs annexes, veuillez consulter les pages web de ces Groupes de travail après avril 2021.

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2108-0 – Prévion de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles – Voir l'Annexe 10 du Document [3K/63](#)

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2109-0 – Prévion de l'affaiblissement dû à la pénétration dans les bâtiments – Voir l'Annexe 13 du Document [3K/63](#)

Groupe de travail 3L

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.684-7 – Prévion du champ aux fréquences inférieures à 500 kHz environ – Voir l'Annexe 1 du Document [3L/28](#)

Document en vue d'une éventuelle révision du modèle de prévion des scintillations figurant dans la Recommandation UIT-R P.531-13 – Voir l'Annexe 2 du Document [3L/28](#)

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.372-13 – Bruit radioélectrique – Voir les Annexes 6, 11 et 17 du Document [3L/28](#)

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.534-5 – Méthode de calcul du champ en présence d'ionisation sporadique de la région E – Cartes mondiales du dépassement de la valeur foEs pendant certains pourcentages de temps annuels – Voir l'Annexe 9 du Document [3L/28](#)

Groupe de travail 3M

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.530-17 – Données de propagation et méthodes de prévion nécessaires pour la conception de systèmes de Terre en visibilité directe – Voir l'Annexe 1 du Document [3M/91](#)

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.618 – Avant-projet de révisions et travaux futurs– Voir l'Annexe 2 du Document [3M/91](#)

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R P.[DIGPROD] – Acquisition, présentation, analyse et utilisation de produits numériques dans les études relatives à la propagation des ondes radioélectriques – Voir l'Annexe 4 du Document [3M/91](#)

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.452-16 – Méthode de prévion pour évaluer les brouillages entre stations situées à la surface de la Terre à des fréquences supérieures à 0,1 GHz environ – Voir l'Annexe 7 du Document [3M/91](#)

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2108-0 – Prévion de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles – Section 3.2: Modèle statistique de l'affaiblissement dû à un groupe d'obstacles pour des trajets de Terre – Voir l'Annexe 8 du Document [3M/91](#)

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1409-1 – Données de propagation et méthodes de prévion pour les systèmes utilisant des stations placées sur des plates-formes à haute altitude et d'autres stations stratosphériques élevées fonctionnant à des fréquences supérieures à environ 1 GHz – Voir l'Annexe 9 du Document [3M/91](#)
